

## Préavis de la Municipalité no 07/09

### Séance du Conseil Général du 16 décembre 2009

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### Préambule

Le projet de budget pour l'année 2010 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2009.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par direction,

les charges sont estimées à	frs. 1'631'210.00
les produits sont estimés à	frs. 1'516'380.00
	<hr/>
ce qui laisse apparaître un déficit de	frs. 114'830.00 =====

#### Remarques générales

Le budget 2010 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la péréquation.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante qui pourrait passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2010 est essentiellement influencé par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale, les coûts de transports et l'enseignement spécialisé, et ce au niveau des charges cantonales.

Concernant les charges spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

- 355.352.09 Un amortissement complémentaire du collège de l'Arnon de frs. 50'000.- est prévu. Reprise de ce montant sur le fonds de réserve de frs. 190'000.- qui avait été constitué en 2006 (cette opération est effectuée sur conseil de la fiduciaire. afin de dissoudre assez rapidement cette réserve).
- 430.314.00 Un montant de frs. 30'000.- est alloué pour la réfection du chemin du bord de l'Arnon
- 510.352.00 Selon le budget de l'arrondissement scolaire, les coûts d'enseignement ont augmenté de frs. 30'000.- par rapport au budget 2009
- 71.352.07 il s'agit là des frais qui devraient être engendrés suite à notre adhésion à la RAdEGE (Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs)

Concernant les revenus supplémentaires, la taxe déchets et la taxe au sac devraient nous rapporter environ frs. 30'000.-.

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis concernant le budget pour l'année 2010 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE :**

1. Le budget de l'année 2010 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs. 1'631'210.00
Produits	frs. 1'516'380.00
	-----
Déficit	frs. 114'830.00
	=====

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

D. Taillefert

M. Jeanneret

